



BOUGER LES LIGNES

TRACER NOS POLITIQUES CULTURELLES
POUR LE 21^e SIÈCLE



« Artistes au centre »

SYNTHÈSE FINALE

Version amendée par les secteurs culturel, artistique et créatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles et présentée le 22 janvier 2016 à l'Opéra Royal de Wallonie, à Liège, dans le cadre de la réception du Nouvel An de Joëlle Milquet, Vice-Présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance.

Janvier 2016

« Bouger les Lignes » est une initiative de Joëlle Milquet, Ministre de la Culture, réalisée en collaboration avec l'Observatoire des Politiques culturelles et l'Administration Générale de la Culture, avec le soutien de PointCulture.

INTRODUCTION

Les enjeux de la mission qui nous a été confiée sont fondamentaux. La volonté de la Ministre de la Culture de revoir les lignes de politique culturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles est une première réponse face à l'évolution des pratiques culturelles qui connaissent d'importantes mutations. Face à la précarisation d'une partie croissante des travailleurs de la culture, la mise en œuvre de nouveaux outils et la révision de ceux qui sont déjà déployés devraient permettre de poser les jalons d'une relation positive, adaptée aux réalités actuelles.

Les différents secteurs de la création sont très demandeurs d'une révision des cadres qui conditionnent l'action publique garantissant la diversité des formes et des gestes artistiques. Ces modifications espérées sont parfois légères, parfois plus importantes. Certaines d'entre-elles nécessiteront une concertation entre différents niveaux de pouvoir. Nous avons considéré que la Ministre de la Culture pouvait être porteuse d'initiatives transversales en direction de ses homologues, directement ou indirectement concernés par les larges problématiques traitées dans le présent rapport. Une part importante des recommandations relevées concerne toutefois des compétences exclusivement culturelles.

A ce point de nos travaux, et parce qu'il est impossible de passer de but en blanc des constats aux solutions, nous mettons en évidence la nécessité de prolonger activement le dialogue entre le Cabinet de la culture, l'administration et les représentants du secteur afin d'approfondir les différents éléments qui constituent le présent rapport et d'accompagner leur mise en œuvre.

Il conviendra également d'évaluer les recommandations contenues dans ce document en regard avec les effets attendus. L'accompagnement - par les représentants des différents secteurs - de la mise en œuvre des éléments relevés devrait permettre d'éviter les effets non désirés ou contre-productifs, tout en garantissant la pertinence des directions prises.

RAPPEL DU PROCESSUS « BOUGER LES LIGNES »

Le processus en trois temps mis en place autour de la thématique « Artistes au centre » a pour objectif, à travers une méthodologie démocratique allant progressivement vers plus de concret, d'émettre un certain nombre de propositions permettant à la Ministre de construire un plan d'avenir pour remettre les artistes au centre dans les différentes filières, mais aussi les techniciens et les auteurs.

La première phase de la consultation (mars-juin 2015) a permis de collecter des constats et recommandations émanant principalement de représentants identifiés des secteurs artistique et culturel. Ceux-ci sont repris largement dans le rapport intermédiaire de la coupole et dans la synthèse de celle-ci.

Les rencontres de la première phase de la consultation se sont organisées autour d'ateliers thématiques basés sur les étapes de gestation et de vie des œuvres :

- Statut, Emploi et Formation (atelier externalisé)
- Création
- Promotion
- Diffusion
- Soutien à l'exportation (atelier externalisé)

La seconde phase de la concertation (novembre-décembre 2015) a repris les thèmes abordés dans la synthèse intermédiaire, secteur par secteur, pour aboutir à des propositions concrètes valables soit pour l'ensemble de la profession (des professions), soit spécifiquement pour l'une ou l'autre catégorie(s) professionnelle(s).

Le travail des différents ateliers a alors été repris par filière pour préciser les propositions sur base des attentes et des nécessités de chaque secteur. Les artistes ont été davantage impliqués dans la phase 2. C'est sur base de la deuxième salve de rencontres publiques que les constats sont ici traduits en recommandations. La coupole a également rencontré et consulté le secteur socio-culturel ; leur avis a été pris en compte dans la rédaction de cette synthèse.

Les questions du statut et de l'emploi n'ont pas été abordées directement durant les rencontres de la coupole. Les régimes de travail des artistes est une thématique organisée par ailleurs sur base de réunions et de travaux en cours depuis 2012, au moins ; elle fera l'objet d'une rencontre avec les ministres fédéraux, communautaires et régionaux. Cette thématique sort des compétences de la Ministre Joëlle Milquet, mais celle-ci souhaite, avec son homologue flamand, Sven Gatz, agir. Le dialogue entre les différents niveaux de pouvoir doit avoir lieu. La topologie politique y est favorable et la prise de conscience a eu lieu.

« Bouger les Lignes » veille à faire écho de l'avancement des travaux en la matière, mais ces réflexions et négociations dépassent les politiques culturelles et le calendrier est plus long car il comprend un travail de fond avec les parlementaires, les partis, les syndicats...

Les ateliers concernant le **soutien à l'exportation** ont été pris en charge par le Cabinet du Ministre Demotte, mis en œuvre par WBI. Une communication a été faite à ce sujet en septembre 2015 : <http://www.wbi.be/fr/news/news-item/bouger-lignes-soutien-lexportation#.VkCtWvkviU>

D'autres matières culturelles n'ont pu être abordées, comme l'architecture, le design, la mode, ainsi que les questions de la conservation et du numérique. Elles n'en sont pas pour autant abandonnées ; elles sont reprises dans d'autres coupoles et seront interconnectées.

Au troisième temps de « Bouger les Lignes », la synthèse finale, amendée et validée par les secteurs artistique et culturel, passera à la phase d'opérationnalisation et de budgétisation des mesures proposées. Cette étape sera pilotée par l'Observatoire des Politiques culturelles, l'Administration générale de la Culture ; soutenue, le cas échéant, par un organisme scientifique externe, en connexion directe avec les secteurs concernés. Cette étape passera également par un état des lieux exhaustif des secteurs artistique, culturel et créatif en Fédération Wallonie-Bruxelles.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	2
RAPPEL DU PROCESSUS « BOUGER LES LIGNES »	3
A. FORMATION, EMPLOI, CARRIERE	6
A.1. POUR UN STATUT POSITIF DES ARTISTES.....	6
A.2. FORMATION INITIALE ET TRANSITION	6
A.3. EMPLOI ET DEBOUCHES	8
A.4. FORMATION CONTINUEE ET RECONVERSION	11
A.5. CARRIERE – De l'émergence à la transmission des savoirs et des pratiques.....	12
B. RECHERCHE, CREATION	14
B.1. RECONNAISSANCE DU CREATEUR A CHAQUE ETAPE DE SON ŒUVRE	14
B.2. RECHERCHE ET INNOVATION	15
B.3. SOUTIENS ET INCITANTS A LA CREATION.....	15
B.4. A CHANCES EGALES	18
B.5. UN MAILLAGE RENFORCE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	19
C. PROMOTION.....	21
C.1. DES OUTILS POUR PROMOUVOIR DES CONTENUS	21
C.2. L'ACCES AUX MEDIAS	23
D. DIFFUSION, EXPORTATION	24
D.1. DES OUTILS POUR DIFFUSER DES CONTENUS.....	24
D.2. UN MAILLAGE RENFORCE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	25
D.3. LA CIRCULATION DES ARTISTES ET DES ŒUVRES	26
DIX PRIORITES EN GUISE DE CONCLUSION.....	27
ANNEXES.....	28

A. FORMATION, EMPLOI, CARRIERE

A.1. POUR UN STATUT POSITIF DES ARTISTES

Systématiquement évoquée en premier lieu dans tous les ateliers, la question de la situation et du statut des artistes est une question vitale. Les artistes se sentent comme des parias et « remettre les artistes au centre » ne peut se faire sans s’attaquer prioritairement à cette question. Par ailleurs, le statut des artistes recouvre dans les faits plusieurs dimensions qui se superposent :

- Le statut social et fiscal pour lequel des solutions doivent en partie être traitées au niveau fédéral : relations avec l’ONEM et règles d’attribution du chômage, qualification des rémunérations...
- Le statut symbolique qui met en évidence le manque de considération dont se plaignent les artistes : dans leurs relations avec les pouvoirs publics (y compris les administrations), dans le paternalisme avec lequel les institutions, les instances d’avis et les opérateurs souvent les traitent, dans la défiance qu’ils ressentent à leur égard (lourdeur des procédures, démarches vexatoires ou inutiles...).
- Le statut professionnel qui recouvre les pratiques et relations à revoir en profondeur de manière à valoriser le travail et la place de l’artiste.

L’ensemble de ces considérations qui fondent un « statut de l’artiste » sont identiques, quel que soit leur régime de travail, qu’ils soient indépendants ou salariés. Une politique d’emploi artistique ambitieuse, couplée à de nouvelles pratiques professionnelles devrait dès lors avoir pour effet de supprimer la majorité des problèmes qui relèvent du « statut d’artiste ». Quels que soient les niveaux de pouvoir concernés, nous demandons à la Ministre de prendre des engagements forts à tenir dans le cadre d’une politique culturelle.

A.2. FORMATION INITIALE ET TRANSITION

CONSTAT

La question de la formation doit s’entendre tout autant dans le chef des artistes (dans et hors des écoles) que dans celle de leurs partenaires (« cadres culturels », en ce compris les employeurs). Achat, promotion, diffusion, production, représentent des métiers pour lesquels des compétences doivent être requises, une excellence recherchée et une évaluation mise en place.

Les cursus scolaires actuels ne sont pas toujours connectés avec les réalités artistiques, techniques, administratives, sociales et fiscales des secteurs culturel, artistique et créatif. En outre, il n’y a aucune centralisation des informations.

Un effort est à faire pour qu’à la sortie des écoles, les futurs artistes soient le plus autonomes possibles dans leur champ de travail.

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

- Engager une opération d'état des lieux de l'existant, suivie d'une étape d'évaluation de son adéquation pour déterminer les ajustements nécessaires.
- Mettre en place ou moderniser la formation des cadres culturels et des travailleurs artistiques et techniques en lien structurel et généralisé avec les organismes existants et en mesure de dispenser ces informations, pratiques et connaissances.
- Adapter la formation des formateurs, des pédagogues et des médiateurs aux réalités de terrain actuelles et à venir, avec une attention particulière portée sur les questions du numérique et des nouvelles technologies, dès le Fondamental pour l'inscrire dans le Socle de compétences.
- Garantir la formation des artistes, des « cadres » et employeurs professionnels aux réalités institutionnelles, législatives, sociales de terrain et au marché de l'emploi. Mettre en place une évaluation des pratiques culturelles selon des critères pertinents et une méthodologie concertée.
- Considérer les prestations d'enseignement des artistes, techniciens et auteurs comme des prestations artistiques, que ce soit dans une école artistique ou dans le cadre d'ateliers artistiques pédagogiques.
- Identifier les nouveaux débouchés, filières, formations et les articuler avec les opérateurs, institutions et organismes existants. Ouvrir les académies à d'autres esthétiques et à d'autres formes d'enseignement.
- Inciter à la diversité des transmissions de savoirs et apprentissages : stage en milieu professionnel dans toutes les filières artistiques et culturelles, accompagnement individualisé, valorisation d'une pratique collective, mise en contacts régulières d'étudiants et d'artistes durant tout le cursus...
- Revoir le principe de nomination des professeurs en fonction d'une pratique artistique régulière et d'une auto-évaluation permanente dans les écoles supérieures artistiques.
- Individualiser l'accompagnement dès le dernier cycle de formation car le statut est spécifique à chaque artiste et évolutif ; assurer la transition entre la cadre scolaire et la vie professionnelle.
- Mettre en contact – formellement et informellement – étudiants, artistes et employeurs (éditeurs, diffuseurs, programmeurs...) durant le cursus pour créer des réseaux de créateurs en amont du « basculement » dans la vie professionnelle.
- Encourager les résidences à l'étranger en fin de cycle sur le modèle des programmes Erasmus et Socrates et instaurer un apprentissage des langues pointu dans toutes les filières artistiques et culturelles.
- Encourager, en plus des travaux de fin d'année des étudiants, les initiatives d'expositions et d'événements publics médiatisés.

Autres instances concernées par ces mesures :

- ↳ Ministre de l'Enseignement supérieur en FWB, J.-Cl. Marcourt
- ↳ Coupole « Plan culturel numérique »
- ↳ Coupole « Alliance Culture-Ecole »

RECOMMANDATION SPÉCIFIQUE

- Créer des filières d'apprentissage des techniques des arts de la Rue, du Cirque et forains dans les écoles de théâtre ou soutenir les organes d'enseignement privés ; leur permettre d'accéder au CAS (Centre des Arts scéniques) et aux mécanismes d'aides publiques.

A.3. EMPLOI ET DEBOUCHES

CONSTAT

Le taux d'emploi des créateurs et artistes doit être développé : il doit être augmenté quantitativement ; articulé de manière claire aux subventions accordées (quota) et développé qualitativement. De plus, un nombre trop important d'artistes travaille aujourd'hui dans le cadre de formes contractuelles précaires et parfois hasardeuses, au lieu de contrats directs employeur-travailleur.

La visibilité de l'emploi artistique est aujourd'hui difficile à appréhender : un nombre trop important de codifications sont rendues possibles et ce, au détriment de la structuration d'un secteur auquel serait rendue sa légitimité. D'autant que les données chiffrées sont incomplètes et dispersées, et que la nature et la précarité de ces emplois ne permettent pas de quantifier la masse artistique au regard des investissements publics, leurs apports économiques réels. Or, le créateur est générateur de nombreux emplois dont il est souvent le dernier bénéficiaire.

Les subventions publiques doivent prioritairement s'attacher à valoriser l'emploi artistique de et en FWB, dans le cadre d'un fonctionnement optimal des structures auxquelles sont confiées - au travers de cette rétribution de deniers publics - des missions d'intérêt général ou de service public. A ce titre, la RTBF ne soutient pas assez la création en FWB : les émissions de création s'y raréfient et l'emploi artistique y est en baisse.

Par ailleurs, on constate des pratiques divergentes dans le traitement de l'emploi artistique dans les secteurs, y compris au sein des institutions publiques. Une harmonisation des règles d'attribution des aides est nécessaire (dans certains cas les aides à l'écriture supposent de prendre une « pause-carrière », dans d'autres elles ne permettent pas de rémunérer l'artiste).

De la même manière un suivi des subventions doit être mis en place afin de garantir une cohérence dans le choix des investissements.

L'aspect multidimensionnel des activités de l'artiste n'est pas pris en compte de façon adéquate dans les législations et dans les pratiques (proposition/recommandation). Les artistes sont dès lors souvent mis dans des situations de porte-à-faux y compris pour bénéficier de soutiens qui leur sont accordés (exemple : un artiste engagé comme expert). Les artistes qui pratiquent la pédagogie des arts dans l'enseignement artistique, fondamental ou ailleurs devraient être engagés en tant qu'artistes et non comme enseignants.

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

- Conditionner l'octroi de subventions à la création d'emploi artistique : les opérateurs subventionnés doivent pouvoir prouver l'affectation à du salaire direct ou indirect à des emplois d'artistes. Augmenter la part budgétaire afférente à l'emploi artistique dans tous les secteurs et quantifier pour les opérateurs subventionnés la part d'emploi artistique totale et les inscrire dans les contrats-programmes et conventions des opérateurs. Déterminer des quotas d'emploi artistique selon les subventions, la nature des relations contractuelles et les budgets.
- Pour y arriver, créer des outils dans une approche méthodologique concertée :
 - une nomenclature de ces emplois et du marché du travail tout en laissant aux professionnels l'opportunité de se définir ou de se déterminer en fonction du projet ou des différentes phases de travail (travail en cours de réalisation par l'Administration Générale de la Culture - AGC) ;
 - un cadastre du travail effectivement presté pour mettre en œuvre un projet artistique et pas uniquement la prestation (mise à contribution des compagnies pour compléter les données ONSS et soumettre les questionnaires à anonymat et règles de déontologies) ;
 - un cadastre des employeurs ;
 - un cadastre des structures subventionnées, secteur par secteur et en regard des différentes missions, de manière à évaluer les manques, les redondances, les obsolescences...
- Considérer l'ensemble des prestations comme du travail à rémunérer (présentation des livres, droits de monstration...) et développer une politique institutionnelle qui permette de rémunérer ces prestations, notamment en conditionnant les subventions au cachet des auteurs.
 - ↳ Compétence fédérale
- Considérer les prestations d'enseignement des artistes, techniciens et auteurs comme des prestations artistiques, que ce soit dans une école artistique ou dans le cadre d'ateliers artistiques pédagogiques.
- Explorer l'enseignement fondamental comme débouché pour les artistes et techniciens des arts.
 - ↳ Coupole « Alliance Culture-Ecole »
- Rédiger un code de « bonne conduite » intervenant dans le secteur culturel et stipulant les usages, recommandations et définitions applicables de manière transversale et réglementaire : droits et devoirs des employeurs, barèmes, les notions de production, de coproduction, de résidence, d'accueil, d'artistes associés, de création, de diffusion....
- Définir de manière transversale et réglementaire les notions de production, de coproduction, de résidence, d'accueil, d'artistes associés, de création, de diffusion... (lexique d'une 50aine de termes en cours de réalisation par l'Administration générale de la Culture - AGC).
- Vérifier comment aménager les différentes CP qui concernent les artistes ou les coordonner pour plus de cohérence du statut, notamment faciliter des accès à des services tels que Dimona multiples pour un même travailleur (économie d'échelle...).

Envisager dès sa conception une affectation des marges générées par les économies d'échelle à un fonds sectoriel adapté aux besoins des créateurs (formation continuée, fonds de pension, assurances...). Faut-il étendre la CP304 aux autres secteurs des arts de la scène ou la faire glisser du secteur marchand pour l'introduire dans le secteur non-marchand ? Une évaluation est à faire en fonction des effets attendus.

↳ Compétence fédérale (www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=7182)

- Responsabiliser, sensibiliser et informer les travailleurs, employeurs, institutions et administrations du secteur culturel sur leurs droits, leurs devoirs, les types de contrats et de conventions, pour renforcer l'emploi. Détecter et relayer les situations qui mettent les artistes en difficulté dans leurs pratiques : créer de nouvelles pratiques professionnelles et des incitants à l'emploi (organe de vigilance). Interpeler les commissions paritaires sur les conventions collectives de travail (CCT) au regard des contraintes et réalités du terrain (premiers projets, projets sous-financés...).

↳ Compétence fédérale

- Coordonner les différentes aides publiques (bourses, soutiens...) avec une vision sociale et professionnelle du travail artistique (les aides doivent par exemple correspondre à du temps de travail identifié) ; s'attaquer aux situations de porte-à-faux.
- Développer un guichet unique et mutualisé de gestion des contrats et de paiement, un service public de simplification administrative en matière de protection sociale qui permettrait aux professionnels des arts de déclarer et payer des cotisations sociales : un « secrétariat social public ».

↳ Compétence fédérale

- Encourager la diversification des formes économiques et modèles (artiste seul, compagnies, collectifs, coopératives...).

↳ Coupole « Entrepreneuriat culturel »

- Solliciter davantage les aides régionales au secteur non-marchand et à l'insertion socioprofessionnelle.

↳ Compétence régionale

- Généraliser le recours aux artistes belges en ce compris pour des missions d'expertises trop fréquemment confiées à des artistes étrangers. Par ailleurs, un travail de « popularisation » de notre culture belge francophone est fondamental pour booster les débouchés et l'emploi, porter des dynamiques positives et porteuses susceptibles de concerner aussi les régions.

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

- Créer de l'emploi dans le numérique et les médias au bénéfice de la création.
- Vérifier le respect des quotas d'emplois artistiques dans les productions subventionnées : auteurs, artistes, techniciens, gestion et administration (valoriser le professionnalisme et l'expérience des travailleurs).
- Généraliser l'emploi des talents belges francophones à la RTBF.

↳ Compétence du Ministre des médias en FWB, J.-Cl. Marcourt

www.rtbef.be/info/medias/detail_nouvelles-series-tv-belges-a-l-horizon?id=8146490

- Remettre en cause l'utilisation d'un bureau d'intérim en interne à la RTBF au regard de la législation et des obligations des employeurs et en conformité avec son contrat de gestion.
 - ↳ Compétence du Ministre des médias en FWB, J.-Cl. Marcourt
 - ↳ Compétence fédérale
- Créer des aides à l'emploi pour soutenir la diffusion, au sein des maisons d'édition, auprès des libraires et des bibliothèques.
- Renforcer les moyens des bibliothèques, les ouvrir aux Tournées Art&Vie – au même titre que d'autres opérateurs comme les Maisons du Conte, les Maisons de la Poésie et de la Langue française – et distinguer les notions d'animateur et de conteur, par exemple. www.creationartistique.cfwb.be/index.php?id=8383

A.4. FORMATION CONTINUEE ET RECONVERSION

CONSTAT

Les professionnels des arts et de la culture sont parfois dépourvus d'outils de compréhension et d'information nécessaires à la gestion pleine et entière de leur carrière, de l'émergence à la transition (techniques artistiques, législation...).

Les métiers techniques doivent être particulièrement à jour pour rester à la pointe des nouvelles technologies et de l'innovation.

Dans certains cas, les offres de formation sont mal connues des artistes ; certaines zones du territoire sont par ailleurs dépourvues d'offres de formations.

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

- Sur base d'un état des lieux des nombreuses initiatives éparpillées, réalisé par l'Observatoire des Politiques culturelles (OPC) et le Guichet des Arts, développer des cycles de formation continuée et des masters class qui s'appuient sur les opérateurs et les organes de formation existants, en adéquation avec les différentes professions des arts et de la culture. Dissocier la formation artistique (créativité) de la formation en management et en gestion. Côté artistique, attention à ne pas transformer ces formations en modèle unique basé sur le coaching formatage au détriment de l'expression singulière et créative de nos artistes FWB.
- Faire appel prioritairement aux artistes/intervenants FWB pour dispenser ces formations.
- Analyser l'affectation des Fonds de sécurité d'existence (FSE) liés aux CP227, 303, 304, 329, et les possibilités de prise en charge de nouvelles formations par ce biais, ou par d'autres.
 - ↳ Compétence fédérale
 - www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=519
 - www.emploi.belgique.be/commissions_paritaires
- Diversifier les sources de financement de la formation continuée pour sortir du bénévolat.

- Créer un cycle de formations au numérique à l'attention des acteurs culturels, axées sur le hardware, mais aussi sur le contenu pour optimiser l'usage du numérique et permettre une meilleure connaissance et utilisation des nouvelles technologies.
↳ Coupole « Plan culturel numérique »
- Susciter des vocations en développant des cycles de formations en gestion, en construction de projet, en écriture de dossier, en coaching et management, en marketing et en auteur-entrepreneur pour l'ensemble des métiers liés à la création, à la promotion et à la diffusion des arts.
↳ Coupole « Entrepreneuriat culturel »
- Valoriser la formation adressée aux artistes amateurs pour constituer un vivier enrichissant pour l'artiste professionnel, tant sur le plan créatif qu'au niveau de la création d'emplois.

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

- Contribuer au financement de la formation continuée aussi pour les métiers techniques des arts pour ne pas en faire peser les frais intégralement sur les épaules des techniciens.
- Instituer et faciliter la reconversion du danseur et du circassien : comme en France, permettre des reconversions en kinésithérapie, en soin du corps, en massage... Permettre aux artistes d'y réfléchir à la base de leur cursus pour leur éviter de devoir reprendre des cycles complets de formation, a posteriori.
↳ Compétence du Ministre de l'Enseignement supérieur en FWB, J.-Cl. Marcourt

A.5. CARRIERE – De l'émergence à la transmission des savoirs et des pratiques

CONSTAT

Au sortir des écoles, les jeunes ne sont pas armés pour jeter les bases de leur carrière professionnelle. Le manque d'information ou la difficulté d'accès aux informations techniques, administratives et sociales perdurent tout au long de la carrière. Il manque un chaînon entre le monde professionnel et les étudiants.

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

- Organiser des opérations jeunes talents et artistes de demain pour montrer leur travail (festivals, sites existants).
- Développer des mécanismes de professionnalisation et de transmission des expériences qui favorisent le terrain et facilitent la rencontre, au sein d'ateliers, d'accompagnement de projets ou lors de résidences : compagnonnage, stages workshop-formation, parrainage...
↳ Compétence régionalisée

- Centraliser et assurer l'accès à l'information dans les meilleurs délais via une plateforme numérique unique, active et transversale à destination des professionnels des arts et de la culture : formations, festivals, répertoires, annuaire en ligne mis à jour par les professionnels, réseau social des professionnels des arts.
↳ Coupole « Plan culturel numérique »
- Décentraliser des structures d'accompagnement personnalisé : des Guichets des Arts décentralisés à travers le réseau des PointCulture, des structures-relais avec des ateliers et une présence expérimentée, un suivi, un accompagnement, des informations sur les résidences, les bourses, les éditeurs...

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

- Etablir une convention avec le Centre Belge de la Bande Dessinée pour qu'il étende ses missions à l'égard de la création belge francophone (BD et illustration).
- Dans l'esprit du Centre national des Arts plastiques en France, développer une structure de défense et d'accompagnement des artistes plasticiens contemporains belges francophones : « *Le Centre national des arts plastiques, établissement public du ministère de la Culture et de la Communication créé en 1982, est fortement engagé sur le terrain de la création contemporaine. Il encourage et soutient la création en France dans tous les domaines des arts visuels : peinture, performance, sculpture, photographie, installation, vidéo, multimédia, arts graphiques, design et design graphique. Il porte un regard prospectif sur la création, apporte son expertise et son soutien à l'émergence de nouvelles formes et accompagne les artistes et les professionnels de l'art contemporain.* » www.cnap.fr

B. RECHERCHE, CREATION

B.1. RECONNAISSANCE DU CREATEUR A CHAQUE ETAPE DE SON ŒUVRE

CONSTAT

La phase de conception a été identifiée comme un moment charnière dans le parcours des créateurs, nécessitant une attention particulière car c'est à ce stade que se concentrent la plupart des enjeux artistiques des projets. La qualité et la diversité des œuvres de la FWB sont une richesse, une source d'emploi et de renommée nationale et internationale. Donner plus de temps et de moyens aux créateurs pour travailler a un effet démultiplicateur sur toute la chaîne. L'investissement dans cette phase fondamentale s'impose d'autant plus qu'elle n'est pas la plus coûteuse du processus de production.

Par ailleurs, dans un souci de liberté d'expression, de diversité culturelle et de création de valeur artistique, économique et sociale, la FWB devrait considérer le créateur et l'artiste, davantage comme le premier promoteur/producteur de la conception et du développement de ses projets. Il s'agit de donner une valeur au travail de conception réalisé par les créateurs et de considérer ces derniers comme les initiateurs d'un processus non seulement artistique mais aussi économique, culturel et générateur d'emploi. Cette mesure est fondamentale dans un contexte de création (numérique notamment) où les frontières entre les casquettes traditionnelles sont brouillées et les artistes amenés à jouer le rôle d'entrepreneur de projet.

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

- Renforcer les aides à la création et les ouvrir à des modèles plus variés (entrepreneurs, auteur seul, collectifs, compagnies, auteur-producteur, auteurs-metteurs en scène...).
- Valoriser financièrement et en « part de décision » le travail de conception/ écriture (créer la notion de « producteur de la valeur artistique » des projets) a fortiori dans les cas où le « producteur » n'a investi ni temps ni argent dans cette phase. Reconnaître l'investissement de l'artiste et le temps injectés dans l'économie du projet : capitaliser le temps et le talent pour toutes les étapes de production (visibilité, ressources, parts de production, % des différents types d'aides...).
- Veiller à ce que le créateur soit le bénéficiaire principal et direct des investissements publics.
- Respecter des délais de paiements raisonnables surtout au niveau des pouvoirs publics et des organismes subventionnés (subsides, contrats...); les délais actuels mettent en péril les structures, font obstacles à la création et à la diffusion.
↳ Coupole « Nouvelle Gouvernance culturelle »
- Améliorer, personnaliser et faciliter les contacts entre les artistes et l'administration (accusés de réception, personne de contact joignable, délais de réponse raisonnables, échéanciers, transparence...)
↳ Coupole « Nouvelle Gouvernance culturelle »

- Etablir un barème au niveau de la FWB pour les prestations liées aux créations, à leur médiation, à leur promotion, à leur diffusion, sans ajouter une pression supplémentaire sur les diffuseurs indépendants (libraires, les galeristes...).

RECOMMANDATION SPÉCIFIQUE

- Evaluer les possibilités de rétrocession de la « taxe sur les spectacles et divertissement » établies sur la base de la recette brute ou des droits d'entrée perçus par l'exploitant.
 - ↳ Compétence communale

B.2. RECHERCHE ET INNOVATION

CONSTAT

Comme dans tous les autres domaines de productions intellectuelles, les professionnels des arts ont besoin de temps exploratoires pour maîtriser les techniques, tester des mécanismes et des dispositifs, se risquer à plus d'audace et d'innovation. Pour ce faire, ils doivent pouvoir disposer d'argent public sans obligation de résultat.

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

- Déployer un secteur « recherche et innovation artistiques » pour créer une poche de reconnaissance et libérer la création.
 - ↳ Compétence du Ministre de la Recherche, J.-Cl. Marcourt
<https://recherche-technologie.wallonie.be>
- Aménager les crédits existants à l'expérimental pour permettre aux bénéficiaires de respecter les obligations légales en matière d'emploi.
- Déployer un réseau de résidences national et international.

B.3. SOUTIENS ET INCITANTS A LA CREATION

CONSTAT

Cette période de travail qui entraîne toutes les autres n'est pas suffisamment préservée et valorisée. C'est le plus long travail, le moins bien financé : les enveloppes dévolues à la création sont en effet aujourd'hui trop souvent centrées sur les institutions ou les phases de production.

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

- Renforcer les aides à la création dans tous les secteurs et rééquilibrer les subsides entre les disciplines. Dans le cas d'artistes isolés, harmoniser les aides à leurs réalités sociale et fiscale. Améliorer l'accueil des projets multi- et trans- disciplinaires et des projets expérimentaux et novateurs.
- Renforcer et coordonner les aides, les soutiens et les bourses à la conception/à l'écriture avec une vision sociale et professionnelle du travail artistique. Harmoniser le cadre décréteil (être attentifs à la finesse des termes employés dans les textes normatifs).
↳ Coupole « Nouvelle Gouvernance culturelle »
- Encourager le travail des professionnels de la FWB au sein des structures et projets soutenus par les pouvoirs locaux, régionaux et/ou communautaires. Exiger la signature de contrats avec les créateurs pour l'octroi de subventions à la production.
- Dessiner les traits de l'économie de la culture et des arts ; identifier les sources/modes de financement de la culture (actuelles et à créer).
↳ Coupole « Entrepreneuriat culturel »
- Générer des fonds sectoriels sur base de versement de dividendes à l'exploitation.
- Déliaer les auteurs de l'obligation de recherche d'emploi pendant le travail d'écriture, de recherche, de répétitions ou d'entraînement (pour les arts circassiens, par exemple), associer ces temps de création à un contrat de travail.
↳ Compétence fédérale
- Etendre à tous les secteurs les « aides au développement » mises en place par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel depuis le 1^{er} janvier 2014 afin de renforcer la faisabilité des projets. Cette subvention couvre en partie les dépenses telles que frais de casting et repérages, recherche de documentation ou d'archives, réécriture, script doctoring, recherche de coproducteurs et partenaires financiers...
- Etendre et évaluer la réforme du tax shelter, mettre en place une cellule administrative dédiée à la gestion des futurs dossiers d'investisseurs et des projets éligibles à venir ; analyser et structurer des mécanismes participatifs comme le crowdfunding.
↳ Coupole « Entrepreneuriat culturel »

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

- Revoir le décret de 1994 sur le Théâtre Jeune Public devenu obsolète. Si son élaboration répondait à la réalité des compagnies en activité à l'époque, il ne répond plus aux besoins liés au développement du secteur et ne reflète pas le développement des pratiques actuelles : absence de définition des notions de production, coproduction, décentralisation, transmission ; absence d'accès à des bourses de recherche, absence de lien avec les spécificités de la diffusion ; absence de recours à l'aide à la création pour les compagnies bénéficiant d'un contrat-programme ou d'un agrément ; absence d'encouragement à la coproduction dans les missions des deux Centres dramatiques pour l'enfance et la jeunesse, les Centres culturels et autres lieux de diffusion ainsi que les Théâtres adultes ; absence du Théâtre Jeune Public dans les missions du Centre des Arts Scéniques.
- Elaborer un nouveau mode d'organisation du subventionnement ponctuel et structurel dans le secteur du Théâtre Jeune Public, sur base d'une proposition de la CTEJ issue d'une réflexion et d'une dynamique collectives, étayée par les différentes pratiques et expertises des compagnies membres. Elle vise à conserver les spécificités du secteur qui en ont fait sa force, tout en modernisant les aspects aujourd'hui inadéquats de son organisation.
- Organiser la rémunération des artistes au sein des ateliers de production subventionnés : valoriser le temps d'écriture en coproduction.
- Reconnaître équitablement l'apport de chacun dans le cas de travail en équipe (actuellement, pour une écriture à 4 mains, l'un des deux auteurs doit avoir réalisé deux longs métrages pour prétendre aux aides à l'écriture).
- Réformer le Fonds d'Aide à la création radiophonique pour ne plus limiter la part de rémunération des auteurs à 15%, plafond qui empêche les opérateurs de payer les auteurs correctement.
- Intégrer des œuvres d'art dans les écoles et les bâtiments publiques, généraliser et diversifier la règle du 1% investi dans l'art contemporain et le principe de défiscalisation de l'investissement artistique contemporain ; réfléchir aux liens public-privé.
 - ↳ Compétence régionale (?)
 - ↳ Coupole « Entrepreneuriat culturel »
- Etablir un cadastre des acteurs artistiques du numériques et des apports possibles du numérique dans les matières artistiques, culturelles et de l'éducation permanente, aujourd'hui et demain. Mettre en évidence l'offre existante et les potentialités pour définir les moyens nécessaires pour une offre artistique numérique claire, cohérente et visible.
 - ↳ Coupole « Plan culturel numérique »
- Définir la création numérique pour en donner une image représentative de sa diversité.
 - ↳ Coupole « Plan culturel numérique »

B.4. A CHANCES EGALES

CONSTAT

Tous les artistes ne sont pas égaux face à la machine administrative ; les artistes ne sont pas forcément les plus aptes à se « vendre » ; le carnet d'adresse et l'expérience sont des facteurs importants d'inégalité. Autre frein : la lourdeur administrative n'est pas souvent à la hauteur des montants en jeu.

Il conviendrait également de mettre en place une vraie politique de l'équité des genres assortie d'obligations pour ce qui est de l'usage de l'argent public.

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

- Accompagner et soutenir la création et le fonctionnement d'associations représentatives pour chaque domaine artistique et technique : rééquilibrer les rapports de force, défendre les intérêts de leurs membres, professionnaliser les relations et les pratiques... Aider les artistes à s'organiser, avec des moyens minimums pour accompagner le processus.
- Exiger le respect des recommandations européennes sur la représentation équitable des hommes et des femmes à toutes les étapes et dans tous les secteurs et se doter des outils permettant d'identifier les carences et déséquilibres (par exemple : instituer l'obligation de statistiques genrées pour tous les opérateurs soutenus).
- Revoir les contraintes liées aux bourses et les règles liées à l'emploi, le cas échéant en transitant par une structure intermédiaire qui engage effectivement l'artiste pendant la durée de la bourse et lui offre un accompagnement, à travers le réseau des (petits) lieux de création et de diffusion.
- Remettre en cause le mode de sélection des Rencontres Jeunes Publics de Huy et ne pas conditionner les interventions Art&Vie à ce filtre ; les ouvrir à tous les secteurs (contes, petites formes...) et à toutes les esthétiques.
- Aborder la création de façon transversale et créer des synergies structurelles entre arts de la scène et arts plastiques, notamment.
- Réglementer les concours et le suivi qui doit en découler ; concerter et centraliser les initiatives diverses et variées.
↳ Coupole « Nouvelle Gouvernance culturelle »
- Permettre à tous de solliciter des aides, en apportant un soutien administratif et un accompagnement dans la rédaction du dossier et dans les contacts avec les administrations de la culture.
- Formaliser les prix, les récompenses et les distinctions.
- Mener une réflexion transversale sur la question des jurys et des critères de sélection, en ce comprises les enveloppes budgétaires et le suivi a posteriori.
↳ Coupole « Nouvelle Gouvernance culturelle »
- Permettre aux projets à plus petits budgets d'accéder aux aides de St'Art Invest.
www.start-invest.be
↳ Coupole « Entrepreneuriat culturel »

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

- Sortir d'une approche de la BD patrimoine/tourisme pour s'ouvrir à la BD contemporaine ; enrichir les dynamiques actuelles pour leur permettre d'aller vers le grand public.
- Approfondir le décret du secteur des arts plastiques et visuels pour permettre l'octroi de bourses... ; vérifier pourquoi il n'est pas appliqué et pourquoi les arrêtés d'exécution n'ont jamais été entérinés ; constituer une cellule permettant le débat autour de cette question décrétable et de son application ; faire un état des lieux du secteur en impliquant l'ensemble des acteurs actifs dans ce domaine et coordonner ces différentes tâches.
- Questionner et revoir le cahier des charges des Tournées Art&Vie ; créer des Tournées Arts numériques.
- Mettre sur pied une soirée annuelle dédiée aux différentes disciplines, à l'instar des Magritte du Cinéma, avec retransmission en télévision.
- Créer un Conseil consultatif des Arts numériques.
 - ↳ Coupole « Plan culturel numérique »
 - ↳ Coupole « Nouvelle Gouvernance culturelle »

B.5. UN MAILLAGE RENFORCE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

CONSTAT

Les travailleurs des arts sont souvent isolés dans leurs pratiques professionnelles, mais aussi dans la gestion et la compréhension de leur statut et de leur carrière.

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

- Soutenir/construire un réseau de petits lieux de création et de diffusion pour assurer la diversité de l'offre culturelle et l'expression de la scène expérimentale émergente : développer des espaces de travail collectifs, de partages d'information, de rencontres ; exploiter ponctuellement les lieux en friche (studios, ateliers...), mais aussi des lieux actifs comme les écoles, les bâtiments publics ou les librairies ; établir des inventaires détaillés et proactifs des lieux disponibles de façon ponctuelle et/ou récurrente ; étendre le réseau des Comptoirs des Ressources créatives.
www.comptoirdesressourcescreatives.be
- Créer et diffuser à travers le réseau des centres culturels, des centres d'art dramatique, des musées et des CEC en fonction des contrats-programmes et des missions de chacun ; lire et écrire à travers les réseaux locaux de lecture publique. Créer un programme de résidences spécifiques aux différents domaines de la création en FWB qui s'appuierait sur les opérateurs existants à soutenir et à outiller mieux.

- Identifier les lieux de résidences en FWB par un label à créer et développer une charte de résidence avec les acteurs du secteur, principalement ses créateurs, comprenant la rémunération des artistes et techniciens professionnels. Les structures concernées pourraient ainsi intégrer un réseau de résidences nationales et internationales.
- Développer une charte de résidence, comprenant la rémunération des artistes et techniciens professionnels.
- Créer un cadastre des bâtiments, salles et lieux des opérateurs subventionnés, ainsi que des infrastructures et des équipements : définir les lieux privés, loués, publics... ; estimation budgétaire de ces lieux en valeur locative, réelle ou évaluée.
- Mutualiser les ressources, les biens et les besoins : partage d'expériences par les pairs, d'espaces, d'ateliers...

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

- Créer un cluster créatif, un réseau d'incubateurs numériques dès 2017 pour apporter de nouveaux moyens aux acteurs du numérique et les amener à mutualiser leurs moyens. Le réseau doit réunir les hubs créatifs, les acteurs locaux, la FWB, les régions, les universités, les écoles, les centres de formations, les Labs, les labelliser et anticiper les nouvelles formes d'écriture et d'expressions artistiques, les encourager, les connecter avec des unités volantes.

↳ Coupole « Plan culturel numérique »

C. PROMOTION¹

C.1. DES OUTILS POUR PROMOUVOIR DES CONTENUS

CONSTAT

Les enveloppes disponibles pour soutenir la promotion sont dispersées sur des actions individuelles et ponctuelles.

Les créateurs ne disposent pas des outils et des ressources nécessaires pour réaliser leurs supports promotionnels.

Un effort important est à consentir pour promouvoir efficacement nos artistes dans leur diversité. La FWB peut jouer un rôle sur la promotion des artistes, de manière directe en coordonnant et organisant un système plus dynamique et cohérent de distinctions et mises en évidence des artistes des différents secteurs et de manière indirecte en coordonnant les initiatives privées qui organisent des concours, prix... a fortiori lorsqu'il s'agit d'opérateurs ou de projets soutenus.

Notre territoire renferme des compétences incroyables et bénéficie d'une image excellente à l'étranger, mais il manque une structure pour faire évoluer cette culture belge francophone et valoriser ce qu'il se passe chez nous, changer d'état d'esprit, mettre en place des outils diffuseurs d'une fierté encore à partager.

Par ailleurs, la nécessité d'un outil numérique qui parcourt l'ensemble des répertoires et rassemble les artistes et formes de création a très vite été présentée comme une solution à envisager.

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

- Intégrer la promotion dans les obligations décrétales des opérateurs soutenus par la FWB et des services publics radio-tv.
 - ↳ Coupole « Nouvelle Gouvernance culturelle »
 - ↳ Compétence du Ministre des Médias en FWB, J.-Cl. Marcourt
- Structurer et défendre un plan stratégique et transversal de promotion de la culture belge francophone, intra et extra muros ; défendre et promouvoir l'image de nos artistes.

¹ Promotion : Moyens utilisés pour communiquer les projets et provoquer la rencontre entre la création et les publics.

Diffusion : Mise à disposition effective des projets artistiques.

- Mutualiser les budgets affectés à la promotion, notamment pour créer une agence de promotion publique (négocier des espaces publicitaires, promouvoir les productions de la FWB, créer et diffuser une identité culturelle belge francophone...) et une plateforme numérique de promotion collective et transversale des artistes et des créations (extension des initiatives actuellement mises en place par la Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel).
↳ Coupole « Plan culturel numérique »
- Inciter les opérateurs à rendre visibles les auteurs, artistes et techniciens accueillis, pas uniquement la promotion d'un lieu et d'un programme.
- Utiliser les ressources et les structures existantes pour créer des contenus promotionnels à haute valeur ajoutée à diffuser sur des plateformes ou via les médias, mettre ensemble les viviers de compétences, créer un outil qui permet cette transversalité (PointCulture, Culture.be...).
- Utiliser les espaces publicitaires existants dans l'espace public, au niveau local ; penser la promotion au sein de nos propres structures, avant les spectacles, sur la toile...
- Inviter et accueillir des programmateurs belges et étrangers aux expositions, concerts, représentations...

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

- Permettre aux salles et institutions du non-marchand de bénéficier également des aides à la promotion, d'accéder à la « prime au résultat », dans le respect d'exigences techniques et promotionnelles minimales (dispositifs réservés actuellement aux salles commerciales).
- Soutenir les agences artistiques, de diffusion, les tourneurs, chargés de production... qui réalisent un travail essentiel ; structurer leurs relations avec les artistes, les lieux et l'administration. La question ne fait pas l'unanimité. Certains opérateurs estiment par ailleurs que les espaces de diffusion sont déjà saturés en Fédération Wallonie-Bruxelles.

C.2. L'ACCES AUX MEDIAS

CONSTAT

Les artistes et créateurs de la FWB expriment unanimement les difficultés d'accès aux médias (grilles de programmations de la RTBF et colonnes de la presse).

La RTBF doit faire l'objet d'une réflexion propre pour contribuer au renforcement de la promotion de l'identité culturelle, des artistes et des œuvres de la FWB.

RTL-TVi se soustrait à ses obligations car la société est domiciliée au Luxembourg.

Les canaux locaux ne sont pas assez explorés, or ils représentent une belle part d'audience, des moyens techniques subsidiés et des plages horaires disponibles ; ils sont souvent davantage disposés à la promotion des productions artistiques locales.

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

- Ouvrir de nouveaux espaces médiatiques et de nouvelles formes de promotion.
↳ Coupole « Plan culturel numérique »
- Renouer le dialogue avec la RTBF et l'inciter à faire confiance à l'émergent à des heures de grande audience aussi ; organiser des rencontres entre les programmeurs/éditeurs responsables et les artistes de la FWB ; renforcer la plateforme de concertation culturelle (composition, transparence et fréquence des réunions) ; redéfinir les lignes éditoriales des chaînes et canaux rtébéins et soutenir le processus de revalorisation de LaTrois qui est en cours.
↳ Compétence du Ministre des Médias en FWB, J.-Cl. Marcourt <http://csa.be>
- Confronter RTL-TVi à ses obligations en tant que câblo-opérateur sur le territoire de la FWB.
↳ Compétence du Ministre des Médias en FWB, J.-Cl. Marcourt
- Nouer des partenariats avec les télévisions locales pour permettre la diffusion de teasers promotionnels et de capsules dans les boucles et programmes informatifs/de société. www.teleslocales.be
↳ Compétence du Ministre des Médias en FWB, J.-Cl. Marcourt
- Renforcer la présence d'artistes dans les JT et dans les émissions radiophoniques et télévisuelles, dans le respect de la diversité culturelle de l'offre en Belgique francophone.
↳ Compétence du Ministre des Médias en FWB, J.-Cl. Marcourt
- Valoriser davantage les radios universitaires et locales.
↳ Compétence du Ministre des Médias en FWB, J.-Cl. Marcourt

D. DIFFUSION, EXPORTATION

D.1. DES OUTILS POUR DIFFUSER DES CONTENUS

CONSTAT

Nos artistes et les projets artistiques de la FWB ne circulent pas suffisamment sur leur propre territoire. Tous les organismes subventionnés par la FWB ne diffusent pas forcément les œuvres endogènes.

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

- Faciliter l'accès aux diffuseurs via un réseau organisé et subventionné de chargés de diffusion. Identifier et soutenir les métiers de la diffusion. *Cette proposition ne rencontre pas l'unanimité.*
- Organiser des rencontres entre créateurs et diffuseurs.
- Etablir des quotas importants de diffusion d'artistes de la FWB dans nos structures de diffusion, et ce pour toutes les disciplines.
- Travailler avec la RTBF et les télévisions communautaires pour diffuser les productions de la FWB : renforcer le dispositif existant de quotas de diffusions et d'obligations quantitatives relativement aux œuvres belges francophones.

↳ Compétence du Ministre des Médias en FWB, J.-Cl. Marcourt
www.csa.be/pages/179

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

- Envisager une offre culturelle équitable et variée des talents de la FWB et notamment en matière de captations télévisuelles pour les arts vivants.
↳ Compétence du Ministre des Médias en FWB, J.-Cl. Marcourt
- Intégrer des œuvres d'art chez les opérateurs subventionnés.

- Permettre aux médiateurs d'accéder aux ressources numériques ; la médiation comme outil de diffusion :
 - Créer une cellule de médiation des arts et techniques numériques.
 - Créer une plate-forme d'information à l'usage des professionnels de l'éducation et de la médiation (cadastre des interventions en éducation, contenus éducatifs... mis en ligne par un comité de représentants des différents secteurs, en collaboration avec des chercheurs, des artistes, des publics scolaires...). Un site mis à jour par un animateur de réseau et alimenté par une équipe rédactionnelle, des rencontres physiques de tous les secteurs...
 - Réaliser une mallette pédagogique pour promouvoir et diffuser les arts numériques ; diffuser cette mallette via une équipe pédagogique, à travers les écoles, les centres culturels, des musées, des Maisons de Jeunes...
- ↘ Coupole « Plan culturel numérique »
 ↘ Coupole « Alliance Culture-Ecole »
 ↘ Coupole « Démocratie et Diversité culturelles »

D.2. UN MAILLAGE RENFORCE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

- Soutenir et reconnaître un réseau de petits lieux de création et de diffusion qui font aussi œuvre de découvreurs souvent sans soutien public ; y intégrer le secteur HoReCa et les lieux non reconnus pour assurer une meilleure rémunération de l'artiste.
- Créer et diffuser à travers le réseau des centres culturels ; lire et écrire à travers les réseaux locaux de lecture publique : développer les rapports structurels entre organes subventionnés et créations endogènes ; valoriser tout ce qui est coproduit en/par la FWB dans les librairies et les bibliothèques (rayonnages spécifiques et mis en avant) ; encourager la mise en avant des productions belges francophones dans les programmations et sur les cimaises subventionnées.
- Diversifier les publics par un travail de proximité par les diffuseurs, travailler sur une action sociale pour rendre la culture accessible, porter une réflexion de fond sur les publics. Multiplier la décentralisation et les actions sur le territoire dans le respect de sa diversité, à travers les contrats programmes, mais aussi la formation des artistes et des opérateurs.
 - ↘ Coupole « Démocratie et diversité culturelles »
- Renforcer le cahier des charges des espaces de diffusion (lieux et événements récurrents soutenus par la FWB), connecter les événements et les lieux avec le terreau local, mettre en avant l'expertise de nos professionnels.
- Mutualiser les ressources, les biens et les besoins.

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

- Revoir les politiques d'achat des réseaux locaux de Lecture publique et donner la possibilité aux micro-éditeurs d'atteindre les rayonnages publics.

D.3. LA CIRCULATION DES ARTISTES ET DES ŒUVRES

CONSTAT

Les projets créés en FWB ne circulent pas suffisamment et ne sont pas vendus au juste prix. La précarité des emplois et le modèle économique bancal ne permettent pas de pérenniser les projets artistiques et les investissements publics.

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

- Dresser un état des lieux des maillages nationaux et internationaux.
- Affiner les rapports de diffusion en FWB et organiser la collecte de données.
- Permettre aux artistes de déterminer le prix le plus juste pour la vente de leur projet et empêcher les diffuseurs de brader les créations endogènes au bénéfice des grosses productions étrangères.
- Stimuler la diffusion extraterritoriale et interroger les options actuelles de WBI qui sont essentiellement commerciales et économiques, et non orientées vers l'exposition de notre diversité culturelle à l'étranger ; préciser les priorités, le rôle et les outils de diffusion des ambassadeurs belges, des ambassadeurs culturels, des agences culturelles en mission, du Théâtre des Doms, des Délégations Wallonie-Bruxelles, de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)...
↳ Compétence du Ministre aux Relations internationales en FWB, R. Demotte
- Exporter, c'est aussi avoir la culture de l'importation et de l'accueil : créer une Villa Médicis européenne à Bruxelles.
- Etendre la diffusion au-delà du monde de la Francophonie en encourageant une communication multilingue.

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

- Renforcer le cahier des charges du Conseil de la Musique et, singulièrement, de la Fête de la Musique.

DIX PRIORITES EN GUISE DE CONCLUSION

1. Mettre en place une concertation transversale pour revoir le statut, social, fiscal des travailleurs intermittents du secteur artistique, stimuler la création d'emploi artistique et reconsidérer le statut symbolique et professionnel des artistes.
2. Déterminer des quotas d'emploi artistique selon les subventions, la nature des relations contractuelles et des budgets ; les inscrire dans les contrats-programmes et les conventions des opérateurs. Revoir les missions et les obligations des opérateurs subventionnés.
3. Développer et soutenir la formation continuée des artistes et des techniciens afin de la doter d'outils adaptés au développement de leur carrière professionnelle.
4. Développer et soutenir la formation continuée afin de permettre aux artistes et aux techniciens de répondre aux évolutions des pratiques artistiques.
5. Revoir la formation des cadres culturels.
6. Augmenter les budgets de création et les moyens mis à disposition des artistes en fonction des besoins identifiés au sein de chaque secteur d'activité, certains secteurs étant actuellement sous-financés.
7. Développer et décentraliser les outils d'information et d'accompagnement pour chaque secteur et à chaque étape de la création (de la production émergente à la diffusion internationale). Concevoir et soutenir un réseau de lieux de création et d'expérimentation afin de garantir la diversité de l'offre culturelle et développer des espaces collectifs de travail (friches, studios, ateliers...).
8. Aider les artistes à s'organiser autour des enjeux sectoriels qui les concernent avec des moyens opérationnels pour accompagner le processus. Accompagner et soutenir la création et le fonctionnement d'associations représentatives pour chaque domaine artistique et technique : rééquilibrer les rapports de force, défendre les intérêts de leurs membres, professionnaliser les relations.
9. Développer des mécanismes de professionnalisation et de transmission des expériences qui favorisent le terrain et facilitent la rencontre, au sein d'ateliers, d'accompagnement de projets ou lors de résidences : compagnonnage, stages, workshop-formation, parrainage...
10. Structurer et défendre un plan stratégique et transversal de promotion de la « création belge francophone », intra et extra muros ; défendre et promouvoir l'image de nos artistes. Utiliser les ressources et les structures existantes pour créer des contenus promotionnels à haute valeur ajoutée, structurer les viviers de compétences, mutualiser les budgets publics pour créer une agence de promotion publique et une plateforme numérique de promotion transversale des artistes et des créations.

ANNEXE 1 – Présentation de l'opération « Bouger les Lignes »

Lien vers le site Tracer nos politiques culturelles, la plaquette de présentation et le montage vidéo réalisé par PointCulture :

<http://www.tracernospolitiquesculturelles.be/bouger-les-lignes/>

ANNEXE 2 – Composition de la première coupole

Deux co-présidents :

- Christine PIREAUX, Réalisatrice
- Fabrice MURGIA, Cie Artara

Les membres :

- Gabriel ALLOING, Ferme du Biéreau
- Elodie ANTOINE, Plasticienne
- Olivier BATTESTI, Mamemo
- Claude FAFCHAMPS, Cie du Singe nu
- Pierre HEMPTINNE, PointCulture
- Delphine NOËLS, Hors-Champ
- Stéphane OLIVIER, Cie Transquinquennal
- Gaëtan VANDEPLAS, Guichet des Arts
- Anne VANWEDDINGEN, SACD-SCAM

ANNEXE 3 – Composition de la deuxième coupole

Trois co-présidents

- Gaëtan Vandeplass (coordination – Guichet des Arts)
- Elodie Antoine (Artiste plasticienne)
- Anne Vanweddingen (SACD, SCAM)

Les membres :

- Pierre Hemptinne (PointCulture)
- Lorenzo Chiandotto (ATPS)
- Gaëlle Debaisieux / Nicolas Simon (Hors Champ)
- Stan Bourguignon (Chouette asbl)
- Cyril Elophe (Aclé BD)
- Pierre Dherte (Union des Artistes)
- Céline Gillain (La Cambre, artiste plasticienne)
- Michel Debrulle / Farida Boujraf (FACIR)
- Alain Schmitz (Arts de la rue et art contemporain)

A ce noyau, se sont ajoutés 3 artistes numériques représentant **la coupole « Plan culturel numérique »** :

- Valérie Cordy
- Sébastien Lacomblez
- Jérôme Decock

ANNEXE 4 – Ressources de la coupole

La coordinatrice de « Bouger les Lignes : Mélanie DE GROOTE, Observatoire des Politiques culturelles

Une représentante du Cabinet de Joëlle Milquet : Céline RENCHON, Conseillère

Des représentants de l'Administration Générale de la Culture :

- Atelier Aide à la création et accompagnement des artistes : Pol MARESCHAL
- Atelier Statut, emploi, formation (sous-groupe Statut) : Jean-Philippe VAN AELBROUCK
- Atelier Statut, emploi, formation (sous-groupe emploi, formation) : France LEBON
- Atelier Promotion des artistes : Jeanne BRUNFAUT, Jean-Philippe VAN AELBROUCK
- Atelier Diffusion de l'offre culturelle : Lionel LARUE, Jeanne BRUNFAUT, Sophie LÉVÊQUE

La logistique des rencontres : PointCulture

Le pilotage de la coupole : la Maison des Auteurs

ANNEXE 5 – Rapport du Guichet des Arts sur le statut des artistes

Analyse & préconisations adaptatives des régimes de travail intermittent dans le secteur créatif et culturel en Belgique, Conception et rédaction par G. Vandeplass, Analyse et expertise juridique par R. Leloup, Analyse documentaire par L. Hennequin, Guichet des Arts, Bruxelles, 2015.

« Les Etats membres devraient s'efforcer de prendre les mesures utiles pour que les artistes bénéficient des droits conférés à une catégorie comparable de la population active par la législation nationale et internationale en matière d'emploi, de conditions de vie et de travail, et veiller à ce que l'artiste dit indépendant bénéficie dans des limites raisonnables d'une protection en matière de revenu et de sécurité sociale. »

(Extrait de la recommandation de l'UNESCO relative à la condition de l'artiste du 27 octobre 1980)

Lien vers le rapport du Guichet des Arts :

<http://www.tracernospolitiquesculturelles.be/wp-content/uploads/2015/06/Rapport-final-GdA.pdf>